



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 6/2023

Séance ordinaire du 07 novembre
à la Salle des spectacles

Présidence : Mme Anne-Marie FISCHER

Membres présents :	62
Membres absents excusés :	16
Membres non excusés :	<u>01</u>
Effectif total :	79

Absents excusés : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN, Carina GUERRA, Brigitte GUEX, Sandrine LARGEY BOTTI, Paola PACHE, Léa PACOZZI, Linn THOREAU MARGOT et MM. Stéphane BRUNEAU, Christophe CHABLAIS, Guy CHASSANG, Anton EPP, Yann GLAYRE, Ahmed Amine LARHOUSSE, Yves MORCAUT, Esteem OKORO, Bernard THONNEY.

Absente non excusée : Mme Barbora DAVIDEK

A 19h30, **Mme Anne-Marie Fischer**, Présidente, ouvre cette séance ordinaire sous sa présidence et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale, ainsi que M. Jean-François Niklaus, Chef du Service des finances.

Elle remercie les employés de la Commune et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil. De même que les membres du Bureau du Conseil qui l'accompagnent et l'assistent dans ses diverses tâches.

Elle salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse ne s'est pas annoncée ce soir.

Pour les prises de paroles, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre, il n'y aura désormais plus de micro dans la salle.

Elle donne lecture de la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel s'effectue au moyen du vote électronique.



Le quorum est atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte avec 60 personnes présentes.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

La Présidente informe que le point 5 « Rapport annuel du Président de la CUC » ne pourra pas être traité ce soir. Ce point sera porté à l'ordre du jour de la séance du 12 décembre.

Elle passe au vote de l'ordre du jour modifié.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

2. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE

Le 05 octobre 2023, nous avons effectué les premiers tests avec le nouveau bulletin de vote format A4. Cela nous a pris un peu de temps mais à la fin tout fonctionnait à satisfaction.

Le 06 et le 20 octobre 2023, elle est allée rendre visite à deux nonagénaires : Ces deux personnes n'ont pas souhaité de photo et de texte dans le Palinzard, donc pas de lecture de ces aventures, mais elle peut nous dire que c'était encore de belles rencontres.

Le 19 octobre 2023, elle a reçu une communication de Mme Gabrielle Garoflid qui se retire de la Commission d'intégration (CISEE) et propose la candidature de M. Stéphane Bruneau pour la remplacer.

Le 22 octobre 2023, se sont déroulées les élections pour le Conseil National et le Conseil des États. Bien que cette journée nous ait donné quelques soucis de personnel et de technique, nos résultats étaient corrects en fin de journée. Elle remercie toutes les personnes qui ont participé à ce dépouillement et nous donne un petit résumé :

Résultats Conseil des États

5565 électeurs inscrits
2831 cartes de votes reçues 2767 bulletins rentrés
20 nuls
2747 bulletins valables y compris les blancs
Taux de participation 49.72 %

Résultats Conseil National

2632 bulletins rentrés
24 nuls
11 blancs
2597 bulletins valables y compris les blancs
Taux de participation de 47.30 %

Le deuxième tour aura lieu le 12 novembre 2023 et sera géré par le Greffe et le Bureau du Conseil.

Le 23 octobre, elle a reçu la démission du Conseil de Mme Maryline Jatton et nous donne lecture de son courrier :

Madame la Présidente,



C'est avec regret que je vous présente ma démission du Conseil Communal au 1^{er} novembre 2023. En effet, après avoir vécu 5 années à Épalinges et servi pendant 3 ans au Conseil Communal, je quitte cette commune pour me rapprocher de mon lieu de travail.

Durant ces années passées au sein du Conseil Communal, j'ai eu la chance de faire beaucoup de belles rencontres et je pars enrichie d'expériences politiques. Je tiens à toutes et tous vous remercier, Madame la Présidente, Chère Municipalité et vous chers collègues Conseillères et Conseillers pour votre engagement en faveur de la Commune. Je tiens également à remercier le Greffe ainsi que les secrétaires pour leur amabilité et l'excellent travail qu'ils fournissent.

En vous souhaitant tout le meilleur pour la suite de la législature, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, mes cordiales salutations.

Le 02 novembre 2023, elle a appris le décès d'une personnalité qui comptait beaucoup pour elle parce qu'il lui a permis de réaliser son rêve. C'était son architecte, il a cru en elle et ça les a liés. Certains d'entre nous le connaissaient puisqu'il a été Conseiller communal de 1981 à 2001. Elle demande à l'Assemblée de se lever pour une minute de silence en hommage à M. Bruno Cavassini.

La Présidente en a terminé avec ses communications.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, elle passe au vote du procès-verbal du 19 septembre 2023.

Au vote, le procès-verbal du 19 septembre 2023 est accepté à l'unanimité.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT A LA COMMISSION DES FINANCES.

La Présidente donne la parole à M. Julian Pidoux du PLR qui propose la candidature de M. Fabien Loi Zedda en tant que membre suppléant à la commission des finances.

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Fabien Loi Zedda est élu tacitement.

5. RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS, M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT.



Ce point est reporté à la séance du Conseil du 12 décembre.

6. RAPPORT ANNUEL DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DE POLITIQUE RÉGIONALE, MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE FABIENNE GUIGNARD.

La Présidente donne la parole à Mme Fabienne Guignard pour la lecture du rapport annuel de la commission de politique régionale.

« Madame la présidente, chers collègues,

Voilà un rapport que j'aurais souhaité plus fourni et dense que celui-ci car il faut bien l'avouer notre commission ne s'est que trop peu réunie ces dernières années, voire quasi jamais. Et ce n'est pas par fainéantise de ses présidentes successives (même si mon absence cette année pour raison de santé n'a pas arrangé les choses, ni le COVID...) mais parce que bien souvent cette commission consultative était oubliée. Purement et simplement oubliée. Oubliée par les bureaux du Conseil qui ne pensaient pas y faire recours pour composer et désigner des commissions et bien sûr aussi par la Municipalité elle-même qui ne pensait pas non plus y faire appel avant des séances importantes de politique régionale auquel notre commune a des intérêts. Et ils nombreux. C'est pourtant son but premier, être informée et surtout consultée sur des sujets globaux supra communaux comme les pompiers, le Palm, les TL et bien d'autres, avant décisions.

Cette commission, comme son titre l'indique, est uniquement consultative. Ce qui, bien évidemment, n'est de fait pas très contraignant d'où certainement les oublis. Elle ne peut pas convoquer la Municipalité. Elle n'est pas une commission d'audit non plus. Il faut donc de la bonne volonté.

Permettez-moi un peu d'histoire pour les nouveaux Conseillers. C'est la Constituante du Canton de Vaud, ce parlement temporaire élu pour écrire la nouvelle constitution, qui a inscrit cette nouvelle commission dans la Loi sur les Communes tant les associations de communes prenaient de l'ampleur et ôtaient de facto de la souveraineté communale puisque de nombreux sujets n'étaient plus traités et votés dans les Conseils communaux ou seulement pour ratification. Cette commission consultative avait donc pour but de remettre des liens entre les plenums élus et les représentations ou groupes de pilotage divers qui géraient par délégation les affaires publiques.

Soyons honnêtes, beaucoup d'Exécutifs ont vu dans cette nouvelle commission un outil qui allait leur mettre des bâtons dans les roues, comme une contrainte dont ils se seraient bien passés. Ce qui pouvait l'être en cas d'abus. Ce qui explique aussi que cette commission n'était de fait jamais consultée AVANT. Et APRES, c'était trop tard... Cet « oubli » n'est bien évidemment pas le fait de notre Commune uniquement, on le retrouve un peu partout dans le Canton. Mais des Communes comme Pully, à laquelle on se compare souvent, a mis du temps elle aussi pour se lancer. Cette commission est, semble-t-il, aujourd'hui entrée dans les mœurs. Elle est en revanche souvent sollicitée à Lausanne bien évidemment.

C'est lors de la précédente législature que le sujet a été soulevé, tout d'abord en Commission de gestion et ensuite au Conseil car la Commission n'était pas du tout composée. Elle n'existait que sur le papier. C'est le président du Conseil de l'époque qui a pris les choses en main, suite



à une interpellation sur le sujet, et demandé la constitution formelle de cette commission permanente. Chaque parti a ainsi désigné ses représentants. La Commission existait. Encore fallait-il lui donner vie et la convoquer... Petit à petit les choses ont avancé, les esprits de plus en plus attentifs. L'oubli est en train de disparaître gentiment. A chacun des partenaires d'y prendre sa part pour que cette commission devienne un outil démocratique utile et utilisé.

Soulignons aussi que cette commission peut et doit aussi devenir une commission ad hoc quand les sujets s'y prêtent, comme on le voit pour la Commission d'urbanisme. C'est à ce titre que notre commission s'est réunie cet été pour discuter de l'entrée de la Commune dans l'association régionale sur les taxes de séjour. Je ne reviendrai pas sur le sujet du fait que nous l'avons traité tout récemment. Précisons que le Syndic Alain Monod a profité de cette séance pour nous parler des pompiers, sujet qui avait déjà été abordé lors d'une unique et précédente séance lors de la dernière législature.

Peut-être serait-il utile de planifier une ou deux séances par année avec la Municipalité pour aborder les grands sujets régionaux. Une habitude à prendre, certainement une bonne habitude qui redonnerait de la force à notre plenum sur des sujets qui lui échappent de plus en plus... ».

La Présidente remercie Mme Fabienne Guignard pour la lecture de son rapport et du travail fourni.

7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

La Présidente donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ M. Alain Monod, Syndic

Délai supplémentaire concernant la réponse au postulat du Chemin de Marcel Regamey : il remercie Mme Bride d'accorder un délai supplémentaire à la Municipalité s'agissant de son postulat sur le chemin de Marcel Regamey.

La Municipalité s'est forgée une décision, qu'elle ne va pas communiquer ce soir, car elle a posé la question à l'Office cantonal du territoire et est toujours en attente de la réponse qui sera certainement favorable.

Nom de l'arrêt de bus 45 « Marcel Regamey » modifié par le nom « Giziaux » : le nom de l'arrêt de bus 45 « Marcel Regamey » sera modifié par le nom « Giziaux », qui parle en peu plus aux usagers, lors du nouvel horaire du 10 décembre 2023. Nous pouvons appeler un arrêt de bus avec un nom de quartier dans la mesure où il y a peu ou pas de probabilité qu'un autre arrêt de bus puisse être situé dans le même quartier, ce qui est le cas au Giziaux.

Zone 30 km/h : pas d'opposition mais délai très long. Réponse aux deux postulats pour la séance du CC de février 2024 : la publication a été faite le 22 septembre dans la feuille des avis officiels et il n'y a pas eu d'oppositions. Au vu des délais assez long imposés par le règlement du Conseil communal, il ne pourra répondre au postulat de Mme Dürst et de M. Balsiger qu'à la séance du mois de février. Cela n'empêche pas



d'aller de l'avant, mais le marquage horizontal et celui vertical risquent d'être un peu dépendants de la météo.

▪ **M. Maurice Mischler, Municipal**

Réponses aux interrogations de Mme Neumann Donegani sur la démolition de la Ferme Collet: il a reçu un courrier de Mme Neumann Donegani qui s'inquiétait de savoir qu'elles ont été les suites au préavis de la Municipalité concernant la ferme Collet et la déconstruction du bâtiment. Il y a eu un certain nombre de vœux et de propositions faits à l'intérieur de la commission. Il peut répondre de la manière suivante à toutes les questions qui ont été posées, et ce n'est pas parce que l'on n'en parle pas directement que les choses n'avancent pas. Ils ont discuté en Municipalité et ont estimé que c'était mieux d'en parler au plénum plutôt que de ne répondre qu'à Mme Neumann Donegani.

La première question concerne le vœu émis à l'unanimité par la commission qu'une expertise de la faune sauvage éventuellement menacée par la démolition devait être effectuée puis de les informer des conclusions du biologiste.

Ils ont effectivement engagé un biologiste pour faire une analyse et ce dernier leur a rendu un rapport de plusieurs pages. Il a fait une étude exhaustive de toutes les espèces au niveau de la faune et de la flore. En conclusion, aucune espèce rare ou menacée n'a été constatée dans la ferme sise sur la parcelle, ni dans ses annexes ou dans les environs. Les seuls oiseaux nicheurs observés étaient un pigeon biset et des moineaux domestiques. Cependant, il est probable que le martinet noir niche entre mai et juillet. Il a conseillé que les travaux se fassent avant, ce qui a été fait. Il a aussi demandé que les arbres qui étaient sur la parcelle ne soient pas coupés. Ces arbres ont été laissés en l'état, donc les oiseaux nicheurs peuvent tout à fait revenir dans cet endroit.

La deuxième question concerne le souci de la réutilisation des matériaux : quels sont les efforts qui ont été faits sur ce point ?

En effet, les matériaux ont été recyclés. Il faut faire très attention lorsqu'on a un bâtiment d'une certaine époque. L'acier, le béton, les tuiles, le bois, les matériaux qui constituaient l'intérieur de la ferme n'ont pas été jugés intéressants pour la réutilisation. Le recyclage a de toute façon été effectué. Par contre, ils ont eu un moment de velléité à réutiliser la charpente, mais c'était du sapin qui est en partie vermoulu. Il faut rappeler que s'ils ont demandé assez urgemment de faire une démolition de ce bâtiment, c'est que le toit était en train de s'affaisser. Tout a été fait et il a personnellement vérifié que tout ce qui concerne le recyclage a été fait correctement.

La troisième question concerne la déconstruction et la nature du sol. Des réflexions ont été faites pour savoir s'il était intéressant de le laisser en friche et de faire quelque chose d'un peu plus naturel concernant la biodiversité qui était sur le sol. La commission a suscité passablement de discussions. Mais étant donné qu'à moyen terme ce terrain sera réutilisé pour le valoriser du point de vue de l'habitation, notamment avec une coopérative qu'ils n'ont pas encore déterminée, ils n'ont pas jugé nécessaire d'investir fortement le lieu pour améliorer la biodiversité. Il a simplement été replanté du gazon. Et l'année prochaine, on lui a déjà promis qu'il y aurait des moutons sur le terrain.



▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

-

▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

Réponse aux questions de M. Julian Pidoux sur les mesures de trafic aux Chemin du Ruisseau-Martin et du Bois-de-Ban : n'ayant pas tous les éléments de réponse à disposition, il répondra aux questions de M. Julian Pidoux sur les mesures de trafic aux Chemin du Ruisseau-Martin et du Bois-de-Ban lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Etat financier de 4 préavis dont les travaux sont terminés : état financier de 4 préavis dont les travaux sont terminés :

- Préavis 7/2019, Divers entretiens routiers
 - Montant du préavis CHF 1'160'000.-
 - Montant des travaux réalisés CHF -1'096'249.-
 - Montant économisé CHF 63'751.-

- Préavis 15/2020, Entretiens routiers
 - Montant du préavis CHF 430'000.-
 - Montant dépensé CHF -344'935.-
 - Travaux non réalisés CHF -70'000.-
 - Montant économisé sur les travaux réalisés CHF 15'065.-

CHF 34'000.- de travaux correspondant au devis de la réfection de la couche de roulement sur le Chemin de la Laiterie n'ont pas été dépensés. Il a paru plus efficient de reporter ces travaux et de les intégrer au préavis 16/2022, Travaux de renforcement et d'entretien sur la boucle du Chemin du Ruisseau-Martin, Chemin de la Laiterie et de la route du Village.

CHF 36'000.- de travaux correspondant au devis de la réfection de la couche de roulement sur le Chemin des Croisettes n'ont également pas été dépensés. Les travaux ont été réalisés dans le cadre du préavis 06/2022, Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier.

- Préavis 7/2021, Présentation et mise en place de nouveaux abris bus TL. Le montant mentionné au préavis ne concerne que l'abri bus de la Croix-Blanche.
 - Montant du préavis CHF 65'000.-
 - Montant dépensé CHF -54'658.-
 - Montant économisé CHF 10'342.-

- Préavis 06/2022, Travaux d'entretien et de réfection du réseau routier
 - Montant du préavis CHF 480'000.-
 - Montant dépensé CHF -376'267.-
 - Solde positif CHF 103'733.-



Mais on ne peut pas parler d'une économie, le renforcement de la demi-chaussée nord du Chemin des Croisettes n'ayant que partiellement été réalisé (entre la Route de Berne et le Chemin de l'Arzillier). Le solde des travaux, du Chemin de l'Arzillier au rond-point a été abandonné en raison de la construction du CAD. Ces travaux feront l'objet d'un nouveau préavis.

La réfection de la chaussée du Chemin du Bois-de-Menton a été réalisée avec de l'enrobé recyclé, ce qui a permis une économie de CHF 27'952.- sur les CHF 95'000.- devisés.

Résultat des vendanges 2023 : 3'060 kg ont été encavés, ce qui correspond à 2'327 litres soit 3'279 bouteilles. Une fois de plus la récolte est de très bonne qualité.

▪ **Mme Chantal Good, Municipale**

Report de la remise du rapport répondant au postulat de M. Pidoux sur le soutien aux ménages touchés par les hausses des coûts de l'énergie : la Municipalité a décidé de retirer la réponse au postulat 19/2023 de M. Julian Pidoux « Création d'un fonds d'aide d'urgence aux coûts de l'énergie ». Une nouvelle réponse sera proposée.

Avec l'arrivée de deux conseillers, l'Assemblée est maintenant au nombre de 62.

8. AMÉNAGEMENT DU GIRATOIRE ET DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA ROUTE DE BERNE - PRÉAVIS N° 14/2023

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond aux divers vœux de la commission ad hoc.

- Végétaliser une partie du mur de soutènement : après discussion avec M. Domon, voyer de l'arrondissement, l'entier du mur de soutènement, y compris la partie haute, devra faire l'objet d'inspections périodiques. La végétalisation du mur, même partielle, n'est donc pas autorisée.

- Présenter les maquettes à la population après la décision du jury : la commission souhaite que les œuvres des cinq artistes retenus pour ce concours, après avoir présenté leur projet au jury et que ce dernier se soit prononcé sur le choix d'une œuvre, soient présentées au public. Le résultat du concours serait ainsi exposé au public sans qu'il puisse donner son avis.

- Solliciter la Migros à participer au financement étant directement bénéficiaire : les tractations ont commencé en septembre et Mme Crottaz vient de recevoir la réponse positive de la Migros qui n'a pas articulé de montant. Cette dernière aimerait que les Retraites populaires soient intégrées dans les discussions à venir étant donné qu'il y aura un agrandissement du centre commercial et qu'elles vont bénéficier directement de cette visibilité.



Mme Marisa Dürst émet un vœu concernant les modalités du concours sur l'aménagement du giratoire et du mur de soutènement de la route de Berne. Elle souhaiterait que parmi les artistes sélectionnés, certains soient établis dans le Canton de Vaud, voire résidents ou originaires d'Épalinges.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Il est vrai que souvent lors de concours d'artistes, il faut voir l'origine de ceux-ci. Mais de dire qu'ils doivent être d'Épalinges est très restrictif, et jusqu'à ce jour, aucune commune n'a été aussi restrictive que ce soit Lausanne ou Genève, jamais elles n'ont exigé que les artistes soient véritablement de la Commune. Par contre, il est mentionné dans le préavis qu'on ferait un effort pour que ce soit des artistes qui habitent le canton de Vaud ou qu'ils en soient originaires. Après discussions avec des personnes spécialisées dans ce domaine, ce qui n'est pas son cas, il est ressorti qu'il faut faire appel à des artistes reconnus pour de l'art public et non pas seulement des artistes qui ont une expérience d'ateliers ou d'expositions car c'est un travail très différent. A sa connaissance, il n'y a pas dans la Commune d'artistes qui ont participé à ce genre d'expositions d'art public. Le côté vaudois sera retenu comme un critère très important.

M. Nicolas Häusel demande une précision quant au cahier des charges, à savoir si cela concerne le giratoire et/ou le mur de soutènement et s'il y a déjà une idée d'axes pour orienter les candidats à ce concours.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, précise que la façon dont serait géré le concours est mentionné dans la description du préavis. Le moment venu, il y aura des personnes qui vont être sélectionnées pour composer un jury. Ils avaient proposé le nombre de cinq personnes dont un membre de la Municipalité, un artiste reconnu comme l'ancien directeur de Plateforme 10, un architecte, un ingénieur, un membre de la DGMR afin de voir si cela est conforme à notre demande. Ce jury aura une réflexion sur le projet et définira ce que l'on attend des artistes. D'une part, une visibilité de l'œuvre afin de rendre le giratoire moins accidentogène. Actuellement, lors de la descente c'est au dernier moment que l'on voit qu'il y a un rond-point et qu'il faut freiner. Comme il y a deux œuvres prévues, une pour orner le giratoire et une autre pour orner le mur de soutènement, des artistes seraient peut-être compétents pour faire les deux pour que cela fasse une seule unité, mais il est aussi possible de choisir quelqu'un de spécialiser dans l'art mural pour décorer le mur et un autre spécialisé dans l'art structural pour le rond-point.

M. Félix Schmidt trouve que cela est trop cher pour un concours pour un giratoire. Il ne faut pas oublier qu'il y aura de temps en temps des transports lourds qui nécessiteront de démonter puis remonter l'installation. Il propose de renoncer à cet investissement. Il faut faire avec les moyens du bord comme pour le giratoire en bas aux Croisettes ; planter des choses simples mais en tout cas renoncer à cet investissement qui lui semble superflu.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond quant à l'aménagement possible de ce giratoire qui est situé, elle le rappelle, sur la route cantonale. C'est donc le Canton qui en est en charge et il a décidé qu'il ne ferait rien. Il n'y aura aucun aménagement sauf si la Commune décide



de faire quelque chose. Si c'est le cas, cela doit être impérativement minéral, non végétal. Il est exclu que ce soit végétal car l'entretien est beaucoup trop compliqué et sous la responsabilité du canton. Donc, soit on ne fait rien, soit on goudronne ou on le décore. Il faut également relativiser les chiffres, car CHF 100'000.-, ce n'est pas que le concours mais la totalité du projet. On entendra en fin de séance M. Morand parler du 1066 Festival. Chaque année la Commune verse quarante mille francs à ce festival pour une manifestation culturelle de deux jours. Dans ce cas, c'est cent mille francs pour une œuvre d'art pérenne qui peut créer une identité culturelle pour la Commune et augmenter l'attrait de la visibilité du giratoire et donc l'accès au centre commercial qui se fait par ce giratoire.

Mme Fabienne Bride trouve que ce rond-point est une carte de visite pour la Commune et qu'il ne faudrait pas le laisser dans cet état-là, sans rien faire.

M. Erich Dürst adresse une question à la Municipalité. S'agissant d'une route cantonale avec un rond-point qui est accidentogène, il lui semble qu'il appartient au canton de contribuer aux mesures pour diminuer le caractère accidentogène, Et à ce titre-là, il entend que le Canton ne souhaite pas installer quelque chose, mais il lui semble que la Municipalité devrait négocier avec lui pour qu'il participe financièrement à une telle réalisation si l'un des objectifs explicites est de diminuer le caractère accidentogène de ce rond-point. Il invite donc la Municipalité à reprendre le dialogue avec le Canton dans cette perspective, si tant est que le préavis soit accepté. Et si ce n'est pas le cas, demander au moins qu'il prenne les mesures nécessaires pour éviter les accidents.

M. Julian Pidoux mentionne deux éléments au sujet du côté accidentogène du giratoire, car c'est ce qui nous préoccupe. Il y a des moyens beaucoup moins chers, à savoir des catadioptrés ou des lumières qui sont une meilleure manière de le rendre plus visible. Il n'a pas vraiment vu de sculptures aux ronds-points dans des virages. Et comparer une œuvre d'art d'un giratoire à côté de laquelle on passe à 50 km/h et un festival de musique qu'on apprécie pendant plusieurs heures n'est pas vraiment comparable, bien que chacun appréciera à sa manière.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, répond que l'art est quelque chose de très personnel, on aime ou on n'aime pas. Probablement que l'ensemble des Palinzards ne viennent pas assister au 1066 Festival et que des Palinzards ne vont pas forcément apprécier cette œuvre d'art. Mais cette dernière marque aussi, en plus d'une entité communale, une époque. Même si on n'aime pas beaucoup l'ancienne fontaine située entre l'Auberge communale et la Maison de commune, elle est le reflet de ce qu'était notre Commune en 1970, au moment où a été construit le centre dans lequel nous nous tenons ce soir. C'est une réflexion à long terme.

Elle précise également que beaucoup de communes ont créé un pourcentage culturel, à savoir que chaque fois qu'une construction est prévue pour la commune, une partie est prévue d'emblée pour une œuvre d'art qui viendra décorer l'ouvrage construit.

Sachant que nous avons dépensé entre cinq et six millions, la facture n'est pas encore tout à fait claire, pour participer à l'aménagement de la route de Berne, elle pense que c'est aussi une petite participation pour embellir cette route de Berne, car il est certain que le Canton n'investira rien, cela a été dit clairement plus d'une fois.



M. Mazyar Yosefi aimerait corriger un élément qui a été dit par M. Schmidt au sujet du démontage de l'œuvre d'art pour que les camions puissent passer. Cela ne sera pas le cas, ça a été expliqué dans le préavis. La moitié du giratoire est déjà prévue pour le passage des camions. Il n'y aura donc pas besoin de démonter l'œuvre d'art lors de leur passage.

Mme Marisa Dürst remercie la Municipalité pour ce projet, car depuis qu'elle est au Conseil communal, peu de préavis concernent des œuvres d'art. Elle y voit beaucoup d'avantages. Cela permet à notre Commune d'avoir une identité artistique et également d'encourager la création artistique des artistes vaudois, suisses. Elle encourage l'Assemblée à soutenir ce préavis.

M. Michael Mäder s'est posé plusieurs fois la question de l'utilisé de ce préavis et a donc effectué quelques recherches. Par rapport à la végétalisation du giratoire, il s'est posé la question pourquoi ce serait interdit, s'il y a une réglementation particulière ou si c'est une interprétation du Canton, de la Commune ou d'autres. Car si on pose, par exemple, un hôtel à insectes et qu'on laisse un peu pousser la végétation, c'est la vieille école de dire qu'on ne peut pas parce qu'il faudra entretenir, Aujourd'hui avec la biodiversité, on peut aussi laisser pousser et on peut prévoir un entretien de quelques heures tous les deux ans. Il se pose la question quant à la pertinence de ce préavis.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale, nous laisse prendre contact avec le voyer du Canton car elle est déjà à son quatrième échange avec lui et les réponses sont de plus en plus claires. Ils n'aménageront rien, ils ne veulent pas de végétalisation sur ce giratoire. Il serait trop compliqué de l'entretenir. Soit on met du gravier, on peut très bien poser un hôtel à insectes dessus, mais on ne peut pas laisser pousser quelque chose qui nécessiterait un entretien car cet entretien appartiendra au Canton. Elle ne peut rien faire de plus. Cela fait deux ans et demi qu'ils en discutent et c'est la première fois qu'ils ont envisagé l'aménagement de ce giratoire avec la commission d'animation qui à l'unanimité a soutenu ce projet pour améliorer un peu la présence artistique dans notre Commune.

M. Félix Schmidt. On entend toujours comme réponse de la Municipalité qu'on ne peut pas, c'est le Canton qui ne veut pas. Mais en regardant rapidement sur Internet, dans l'ouest lausannois et autour de Lausanne, on voit une quantité de giratoires végétalisés des routes cantonales présentes. Si les autres ont réussi à le faire, on doit pouvoir également le faire. Il faut insister sur le fait que si cela se fait ailleurs, ça peut aussi se faire à Épalinges.

Mme Anne-Catherine Doyer est étonnée. A la dernière séance, nous avons voté le préavis au sujet de la réfection de l'église où le montant a été diminué de CHF 50'000.- car nous trouvions que c'était trop cher et estimions qu'il fallait faire attention aux dépenses de la Commune. Là, on a cent mille francs pour faire un giratoire et un mur de soutènement. Elle descend d'une famille d'artistes, et sait donc que c'est important, mais elle a un peu de peine à comparer ces deux choses. On va investir CHF 100'000.- pour cela et on enlève CHF 50'000.- pour l'aménagement extérieur de l'église qui est aussi important. Le vœu pour demander des WC est important. Elle ne comprend donc pas ces deux discours. Si on a diminué le budget de l'église, alors on dit non à ce préavis même si ça peut être très agréable d'avoir une autre



vision que du béton sur ce giratoire. On peut faire les choses un peu différemment. Faisons peut-être appel à l'ECAL qui est la génération de demain et qui aurait peut-être envie d'autre chose que ce que l'on présenterait.

M. Nicolas Häusel demande s'il est envisageable de n'aménager que le mur de soutènement, étant donné que l'aménagement de l'œuvre d'art sur le rond-point a l'air compliqué.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Si elle ne se trompe pas, les CHF 50'000.- qui ont été enlevés dans le précédent préavis n'étaient pas parce que ça coûtait trop cher, mais parce que l'aménagement prévu pouvait être différé car il ne nécessitait pas d'être fait maintenant. Au sujet des toilettes, cela viendra ultérieurement.

En réponse à la question de M. Häusel sur le fait de ne faire que le mur de soutènement, cela nécessiterait de diminuer peut-être de moitié le budget car on ne va pas investir CHF 100'000.- rien que pour le mur. A discuter.

Et quant à faire appel à l'ECAL, elle nous signale que cela fait partie des personnes qui seraient probablement sollicitées, mais nous aurons certainement le même tarif que celui d'autres artistes.

La discussion n'étant plus demandée, La Présidente passe au vote du préavis 14/2023.

Au vote, avec 29 non, 27 oui et 3 abstentions, le préavis 14/2023 est refusé.

La Présidente précise qu'il y a un problème technique avec l'affichage des votes de certains conseillers, mais les résultats sont tous pris en compte et corrects.

M. Mazyar Yosefi invoque l'art. 92 du RCC « Second débat » afin d'avoir un second débat sur cet objet.

M. François Puricelli n'interprète pas de la même manière le premier paragraphe, à savoir « Immédiatement après l'adoption d'un objet à l'ordre du jour, ... ». Ce qui signifie que la discussion ne peut pas avoir lieu une 2^{ème} fois car le préavis n'a pas été approuvé.

Il a une interprétation différente de cet article par l'Assemblée sur le fait que le point a été traité ou adopté. Des altercations verbales ont lieu entre Messieurs Mazyar Yosefi et Michael Mäder.

M. Erich Dürst propose de suspendre la séance afin que la Présidente s'entretienne avec les chefs de groupe. Pause acceptée.

Reprise de la séance.

La Présidente mentionne que nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur les termes de cet article. Notre règlement contient certains problèmes et incompréhensions.

Elle propose de suspendre ce point afin de demander un avis de droit à la DGAIC quant aux termes de l'art. 92 de notre règlement et non pas sur les résultats du vote qui sont clairs.



Mme Muriel Cuendet Schmidt demande si la contre-épreuve pourra être demandée à la suite de l'avis de droit du canton. Elle a quelques doutes sur ce vote, car le vote de l'une de ces collègues est toujours en attente et des résultats ne s'affichent pas.

La Présidente a bien mentionné en début de séance qu'elle ne reprendrait pas le comptage, comme lors de la séance du mois de septembre. En cas de questions techniques, elle nous prie de nous adresser auprès de M. Patrick Eerdmans qui surveille les votes.

Mme Muriel Cuendet Schmidt invoque donc l'art. 87 à savoir la contre-épreuve à l'appel nominal. 23 conseillers soutiennent cette demande.

La Présidente passe au vote à l'appel nominal du préavis 14/2023.

Au vote nominal, avec 31 Non, 26 Oui et 4 abstentions, le préavis 14/2023 est refusé.

Résultats du vote nominal :

Nom	Prénom	Parti	Vote
Auberson	Georges	PLR	Non
Balsiger	Laurent	Soc	Oui
Biruk	Adame	PLR	Non
Borel	Pierre	Soc	Oui
Bride	Morgane	soc	Oui
Bride	Fabienne	Soc	Oui
Bruneau	Stéphane	Vert'lib	Exc
Burki	Fanny	Soc	Oui
Caffaro	Marco	Soc	Oui
Cauderay	Alano	Soc	Oui
Chablais	Christophe	HP	Exc
Chassang	Guy	Vert'lib	Exc
Coowar	Jean-Marie	Soc	Oui
Corbaz	Ernest	HP	Non
Crottaz	Michael	Soc	Oui
Cuendet Schmidt	Muriel	Soc	Oui
Davidek	Barbora	Verts	Non exc
De Vrieze Stan	Paulette	PLR	Exc
Doyer	Anne-Catherine	HP	Non
Duparc	Anne	Vert'lib	Abst
Duruz	Cyril	Verts	Oui
Dürst	Erich	Verts	Oui
Dürst	Marisa	Verts	Oui



Eerdmans	Patrick	Vert'lib	Non
Epp	Anton	HP	Exc
Fauth	Yves	UDC	Non
Fiora	Cédric	PLR	Non
Fischer	Anne-Marie	UDC	
Garoflid	Gabrielle	Vert'lib	Non
Garoflid	Nicolas	Vert'lib	Non
Glayre	Yann	UDC	Exc
Golay	Richard	Verts	Oui
Graf	Guillaume	PLR	Non
Guerra	Carina	HP	Exc
Guex	Brigitte	Verts	Exc
Guex	Christian	UDC	Non
Guignard	Fabienne	PLR	Non
Halili	Laoreta	Verts	Oui
Häusel	Nicolas	Verts	Oui
Kulak	Laetitia	PLR	Non
Koch	Philippe	UDC	Abst
Largey Botti	Sandrine	Soc	Exc
Larhoussi	Ahmed Amine	Verts	Exc
Loi Zedda	Fabien	PLR	Non
Luis Francisco	Vânia	PLR	Non
Mäder	Michael	Vert'lib	Non
Mathey	Tim	Verts	Oui
Matter	Claude	PLR	Oui
Meier	Alexandre	PLR	Oui
Michaud	Jean-Pierre	Soc	Oui
Monte	Rosario	PLR	Non
Morand	Guillaume	Vert'lib	Abst
Morawski	Matt	Verts	Oui
Morcaut	Yves	PLR	Exc
Mundinger	Laurence	Soc	Oui
Neagu	Cristian	Vert'lib	Non
Neumann Donegani	Noémie	Vert'lib	Non
Okoro	Esteem	Soc	Exc
Omuku	Alexander	PLR	Non
Pache	Paola	Vert'lib	Exc
Pacozzi	Léa	Soc	Exc
Perfect	Cosette	PLR	Non



Pidoux	Julian	PLR	Non
Puricelli	François	PLR	Non
Racloz	André	PLR	Non
Regamey	David	HP	Oui
Reist	Manon	Vert'lib	Non
Restauri	Chloé	Soc	Oui
Rosset	Youri	Verts	Oui
Schmidt	Félix	Vert'lib	Non
Sprunger	Thierry	PLR	Non
Terrier	Christian	PLR	Non
Thonney	Bernard	PLR	Exc
Thoreau Margot	Linn	Verts	Exc
Veraguth	Marc	PLR	Non
Vinciguerra	Patrizia	Verts	Abst
Von Siebenthal	Christine	UDC	Non
Warth	Sandy	PLR	Non
Yosefi	Mazyar	Soc	Oui

9. BUDGET 2024 – APPROBATION

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission des finances pour son travail.

Elle va conduire l'approbation du budget de la façon suivante : elle ouvrira une discussion générale sur le budget. Puis, elle passera en revue point par point les chapitres de la table des matières du document que nous avons reçu.

Seuls les point 1 à 7 du chapitre « Projet de budget de fonctionnement » seront formellement validés, les autres chapitres ne sont qu'informatifs.

S'il n'y a aucune remarque, le chapitre entier sera approuvé. S'il y a une demande de modification, la proposition sera votée et le chapitre ensuite.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Thierry Sprunger prend la parole. Il a eu l'occasion à plusieurs reprises de nous faire part de son inquiétude quant aux finances de la Commune. Sachez que cette inquiétude n'est pas limitée à notre Commune mais aussi à d'autres collectivités publiques, entreprises ou la population en générale. Nous vivons une conjoncture financière difficile sans perspective d'une amélioration à court ou moyen terme.



En ce qui concerne le budget 2024, il n'a aucunement l'intention de critiquer la Municipalité qui a fait de son mieux avec les données disponibles, les contraintes et la pression de la population pour augmenter les services rendus.

Tout au long de sa carrière dans le domaine des finances, il a toujours envisagé la pire situation en espérant atteindre la meilleure. Ce sera l'objet de son intervention.

Avant d'arriver à Épalinges, il a fait des comparaisons avec la commune du Mont-sur-Lausanne qui compte seulement quelques centaines de moins d'habitants et qui est aussi étendue que nous avec les défis de voirie, de logistique et de transport entre autres que nous vivons.

Leur Syndique a qualifié dans son rapport aux comptes 2022 que la commune traversait une crise financière. Même si elle a perdu la moitié de sa trésorerie courante en 2022, celle-ci était encore plus de 3 fois celle d'Épalinges. Leur endettement est plus faible et les recettes fiscales sur personnes physiques sont de 2 à 3 millions de plus que nous en raison d'un taux d'imposition de 73.5% comparé au notre à 64.5%.

Venons-en à Épalinges. Il a compilé six années de comptes de charges et de revenus plus les budgets 2023 et 2024. Rien de particulier à signaler si ce n'est les impôts sur les personnes physiques qui provoquent justement son inquiétude.

2017 – 26,037	2018 – 27,370	2019 – 28,497	2020 – 28,366
2021 – 29,676	2022 – 27,495	2023 – 30,050	2024 – 30,040

Allons-nous y arriver sachant qu'en même temps, nous avons augmenté nos charges de 13% entre les comptes 2022 et le budget 2024. C'est toute la question.

Son accent est mis sur la situation de la trésorerie courante, celle qui nous permet de payer les salaires et autres dépenses et non pas sur le résultat de l'exercice qui est biaisé par la dissolution de réserves.

Les budgets 2023 et 2024 présentent un déficit d'autofinancement / trésorerie de respectivement 1.2 et 1.1 million. Si on respecte les budgets 2023 et 2024 cela veut dire qu'au 31.12.2024 nous aurons un endettement de 2.3 millions sur les frais de fonctionnement. Cela va encore mais si nous n'atteignons pas les 30 millions de recettes fiscales en 2023 et 2024, ce montant pourrait atteindre les 5 millions ou plus et là nous serions en plein dans une crise financière. Avec quelle solution ? On a bloqué le taux d'imposition donc il nous resterait que la solution de réduction drastique de nos charges.

Et pour après ? Il faudrait une augmentation du taux d'imposition de pas moins de 15% à 20% pour rembourser le déficit de trésorerie courante et commencer à rembourser les emprunts sur les investissements.

Dans son for intérieur, il aurait commencé à s'attaquer aux charges sur le budget 2024, mais ceci est son opinion personnelle.

Il se joint à nous tous pour espérer le meilleur mais au moins nous aurons eu un aperçu de ce qui pourrait être le pire.

M. Sandy Warth amène deux précisions concernant le rapport de la CoFin sur le budget 2024. Au bas de la page 2 du rapport de la CoFin, il est précisé par M. Mischler, Municipal des Finances de la Commune, en réponse à une question d'un commissaire sur la justification de l'augmentation des ETP à l'Office passant de 1.4 ETP à 2.4 ETP, alors que cet office n'avait encore que 0.5ETP en 2021, que M. Jolliet faisait beaucoup de travail lui-même et que la Municipalité a décidé de professionnaliser certaines tâches. Après discussion avec la nouvelle Municipale qui a repris cette fonction, il s'avère que la décision d'augmenter les ETP à l'office



a été faite il y a un certain temps déjà. En effet, des tâches cantonales sont en effet désormais totalement déléguées à la Commune. La décision d'augmenter les ETP s'est donc faite avant l'entrée en fonction de la nouvelle Municipale.

En page 4, compte 1510 Animation socioculturelle (CAP), M. Mischler a répondu au commissaire s'interrogeant sur les hausses successives des charges inhérentes à ce poste, que c'était bien le cas et que comme une nouvelle Municipale venant d'arriver, la Municipalité ne voulait pas tout changer. Les coûts du CAP augmentent parce que ses tâches augmentent aussi. Voilà pour les précisions. Revenons à la revue du budget pour validation ce soir.

Mme Muriel Cuendet Schmidt demande dans quelle mesure la motion de M. Corbaz qui portait sur l'accessibilité aux bâtiments publics de 2011 et son postulat de 2018 quant à une politique globale et transversale sur le handicap ont été pris en compte dans ce projet de budget 2024. Par exemple, quand est-il des aspects de formation du personnel de l'administration communale qui sont en lien avec le public dont certains en situation de handicap, ou encore la modification du site de la Commune pour que son contenu soit accessible par des personnes malvoyantes ou encore rédigé en langage pour des personnes qui ont une déficience intellectuelle. Est-ce que des montants ont été prévus pour ce type d'actions ? Nous avons constaté qu'un ascenseur figurait dans le plan d'investissements. Il lui semble que c'est la première fois que ce montant apparaît dans le plan d'investissements. Peut-on espérer une mise en route en 2024 pour la mise en accessibilité de la Maison de communes afin de pouvoir respecter les droits des personnes en situation de handicap et la loi sur le handicap ?

M. Maurice Mischler, Municipal, répond que la Municipalité partage l'inquiétude de M. Sprunger, car lorsqu'on est responsable des finances de la Commune, on a toujours peur, c'est clair, on essaie toujours de mettre ceinture et bretelles en ce qui concerne la gestion financière. M. Sprunger, vous avez omis de dire que nous avons des fonds de réserve qui sont jusqu'à hauteur de trente millions. Ces fonds de réserve servent à faire en sorte de pouvoir continuer de mener une vraie politique publique tout en se demandant si la conjoncture va augmenter ou diminuer, etc. S'il parle de ce genre de choses, c'est qu'il y a énormément de fluctuations. M. Sprunger a donné des chiffres qui concernaient uniquement les personnes physiques. C'est vrai que sur les personnes physiques dans la Commune d'Épalinges, on a de la chance d'avoir une certaine stabilité. Par contre pour 2022, on a eu énormément de corrections. Il y a un certain nombre de taxations qui ne sont pas encore définitives et qui doivent être faites, il s'agit de centaines de milliers voire des millions de francs qui sont en jeu. C'est d'ailleurs pour ça qu'on a un fonds de régulation par rapport à ces taxations pour essayer de faire en sorte que tout soit lissé de telle manière avec la péréquation intercommunale, car c'est arrivé que certaines années il y a eu de grandes fluctuations au niveau des recettes. Il faut savoir qu'ils ont échangé pendant des heures, car M. Sprunger a posé passablement de questions sur un certain nombre de détails et c'est tout à son honneur. Il l'invite toutefois à regarder avec le membre de la commission des finances de son parti pour pouvoir poser ces questions avant trois ou quatre jours que le Conseil en débattenne afin qu'on puisse avoir de vraies discussions ouvertes et précises. Il y a aussi la facture sociale et les fonds de réserve, et on est assez serré au niveau de la liquidité actuellement parce qu'on est en train d'assainir l'école de Bois-Murat. Ce qui a été voté par le Conseil communal, c'est quarante millions et au niveau des liquidités, cet argent doit sortir tout de suite. Mais au niveau



des finances, un bâtiment pareil est amorti sur trente ans. Ça ne péjore donc le budget que d'un million par an. Par contre, ce million on devra le traîner pendant trente ans. Ce sont donc des mécanismes subtils sur lesquels il faut travailler. D'ailleurs, la commission des finances pose énormément de questions, son rapport fait six pages, et toutes les questions sont prises au sérieux par la Municipalité. En regardant en gros les chiffres, il ne faut pas venir dire que c'est la catastrophe ou que tout va bien. Il faut aussi regarder l'évolution des revenus qu'on fait sur une moyenne de cinq à six ans, pondérée avec ce que l'on connaît. Mais il y a un certain nombre d'événements qui ne peuvent pas être prévus tels que le covid ou encore les problèmes avec l'approvisionnement de l'énergie, l'année passée. Heureusement qu'au niveau d'Épalinges, on a passablement de fonds de réserve pour des choses qui sont justement imprévisibles. Il invite donc M. Sprunger à en discuter, car on ne gère pas une collectivité publique de la même manière qu'une entreprise qui doit faire du bénéfice.

Pour répondre à Mme Cuendet Schmidt, la Municipalité est en train de travailler sur un préavis qui sera soumis au Conseil lors de la séance de février sur la gestion totale de l'assainissement des bâtiments, que ce soit au niveau énergétique, technique, de la structure, du bien être des habitants et des accès pour les personnes à mobilité réduite. Il y a donc une quarantaine de bâtiments dans la Commune et il faut avoir une vision globale de la gestion dans les quinze prochaines années. Ce sera l'occasion d'en discuter, car il s'agira d'un crédit d'étude dans un premier temps qui sera demandé au Conseil de plusieurs millions de francs sur une durée d'à peu près quinze ans.

M. Alain Monod, Syndic, demande une précision à Mme Cuendet Schmidt qui parle d'un ascenseur à la Maison de commune qui est au budget depuis plusieurs années. Il n'a rien vu de tel. Elle précise que c'est sur le plan des investissements et non pas le budget de fonctionnement. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire d'ascenseur dans la Maison de commune, dans la mesure où c'est un bâtiment protégé. C'est bien le problème qu'on avait eu lorsqu'on a dû quitter la salle des Combles pour venir dans cette salle parce qu'une personne ne pouvait pas y accéder.

La discussion n'est plus demandée, elle est donc close.

La Présidente ouvre la discussion sur l'introduction, page 3 à 10. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

La Présidente ouvre la discussion sur l'Etat du personnel, page 11. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

La Présidente ouvre la discussion sur le projet de budget de fonctionnement, chapitre par chapitre :

Chapitre 1 : Administration générale, page 15 à 21.

Mme Muriel Cuendet Schmidt pose une question en page 17, numéro 1300 3185.010 intitulé « Honoraires et frais d'études » pour un montant de CHF 118'000.-. Quand on se réfère à la page 105 qui donne le détail, elle voit qu'il y a notamment CHF 60'000.- pour l'externalisation



de la gestion des salaires. Elle aurait voulu savoir pourquoi les salaires sont externalisés. Est-ce que c'est quelque chose qui va durer en 2024 ou est-ce temporaire ?

M. Alain Monod, Syndic, répond que c'est par prudence qu'ils ont mentionné ces CHF 60'000.- pour l'externalisation de la gestion des salaires. L'objectif à terme est de rapatrier à l'interne la gestion des salaires. Pour le moment on a, vous l'avez déjà entendu, un prestataire externe que l'on va probablement maintenir durant une partie de l'année 2024.

La discussion n'est plus demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 2 : Finances, page 22 à 25. La discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 3 : Domaines et Bâtiments, page 26 à 45. La discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 4 : Travaux, page 46 à 55, La discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 5 : Instruction publique et cultes, page 56 à 60. La discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 6 : Police, page 61 à 64. La discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté.

Chapitre 7 : Sécurité sociale, page 65 à 66. La discussion n'est pas demandée, ce chapitre est accepté.

La Présidente ouvre la discussion sur le reste des chapitres informatifs :

Evolution des charges par dicastères, page. La discussion n'est pas demandée.

Charges et revenus par nature, page 69 à 76. La discussion n'est pas demandée.

Détail des imputations internes, page 77 à 78. La discussion n'est pas demandée.

Plan des investissements, page 79 à 83. La discussion n'est pas demandée.

Détails des amortissements obligatoires, page 85 à 93. La discussion n'est pas demandée.

Situation des emprunts à moyen et long termes, page 95 à 97.

M. Sandy Warth. Il fait partie de la CoFin et pose une question qui n'était pas intervenue. Elle porte sur la situation des emprunts à moyen et long terme à la page 97. On fait un état des emprunts à la fin 2023 et à la fin 2024. On a vu qu'on aura des emprunts à renouveler pour deux millions et des nouveaux emprunts éventuels pour quinze millions. Après coup, il a voulu faire un rapprochement sur les investissements qui sont prévus en 2024 et on se rend compte qu'on



aura pour trente millions d'investissements, dix qui ont déjà été votés et vingt qui devraient être votés.

Et il s'est posé la question si on n'avait pas fait un oubli étant donné qu'on n'a pas de trésorerie ou quasiment pas, que les impôts qui rentrent servent à payer les charges. Est-ce que l'on n'aura pas plutôt une augmentation d'emprunt de trente millions et non pas de quinze millions ?

M. Maurice Mischler, Municipal, répond que M. Warth touche du doigt quelque chose de très délicat sur lequel on pourrait discuter pendant des heures. Mais il va essayer de résumer. Effectivement, il est prévu trente millions d'investissements, quinze millions de nouveaux emprunts. Il y a un certain nombre de choses au niveau statistique que vous devriez savoir. Le plan des investissements est un plan indicatif. Si vous regardez statistiquement, la proportion d'investissements qu'on réalise réellement par rapport au plan est à peu près à 50%. On est à peu près aux quinze millions qui sont ici. Ensuite, ils sont repoussés d'année en année car on n'a pas un personnel extensible à l'infini. Deuxièmement, que ce soit avec ou sans emprunt, on arrive, selon les statistiques, à absorber entre cinq et sept millions d'investissements avec les liquidités que l'on a. En plus, il y a un certain nombre de projets qui sont votés dans une certaine année et qui ne sont payés que l'année d'après. Il faut faire une grande distinction entre les liquidités et les charges. Si on regarde les liquidités, on a estimé que quinze millions devraient suffire, mais peut-être qu'on va se tromper. Mais statistiquement, vu les dernières années, on devrait être assez juste. Comme toujours au niveau financier, on ne peut pas demander des garanties à cent pour cent. On est dans une période assez étrange, car les taux à court terme sont presque aussi hauts que ceux à long terme. Donc on essaie de consolider pour le long terme. Mais en attendant, on a une certaine marge de manœuvre et on a commencé depuis deux, trois ans à se permettre, bien qu'on le fasse très peu, des emprunts à très court terme. Bien qu'il n'aime pas trop ce genre de choses, ces emprunts à très court terme ces dernières années, ont des intérêts même négatifs. On avait même avantage à avoir une certaine proportion d'emprunts qui soient vraiment à court terme pour savoir comment les taux allaient évoluer afin de consolider le mieux possible.

La discussion n'est plus demandée.

Commentaires, page 99 à 156. La discussion n'est pas demandée.

La Présidente passe maintenant au vote du Budget 2024

Au vote, avec 56 oui, 1 non et 4 abstentions, le Budget 2024 est accepté à une large majorité.

10. DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT POUR FINANCER LA CRÉATION DE DEUX POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE (PRU) COMMUNAUX ET ASSURER LA GESTION DE CRISE EN CAS DE PÉNURIE ÉNERGÉTIQUE - PRÉAVIS N° 18/2023.

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.



Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Alain Monod, Syndic, prend la parole. Il espère que l'Assemblée va adopter ce préavis. Il répond à certaines questions qui se sont posées tant à la commission des finances qu'à la commission ad hoc. Il ne sait pas d'où cette affirmation est arrivée disant que le Canton était prêt à louer des installations aux communes. Ce n'est pas le cas. Tout au plus, la protection civile serait prête à mettre à disposition un certain nombre de génératrices par district, mais ce sont des génératrices de faible puissance. Il pense qu'une pénurie d'électricité est encore plus faible cette année par rapport à l'année passée. Et il ne faut pas imaginer que, si le Conseil fédéral décrétait qu'il y a une pénurie, d'un claquement de doigts, on obtiendrait des génératrices du Canton. Nous ne serions probablement pas les seuls demandeurs et il faut laisser ça aux plus petites communes qui doivent s'organiser entre elles. La taille critique pour un plan d'urgence est de trois mille habitants, on ne peut donc pas imaginer que des communes doivent acheter des génératrices qui serviraient à d'autres communes. Pour Épalinges, cela figure dans le préavis, on ne va pas uniquement les utiliser en cas d'urgence, elles peuvent être utiles pour le 1^{er} août, pour le 1066 Festival, pour un certain nombre de manifestations dans la Commune. C'est pour cela que nous avons préféré un achat plutôt qu'une location qui coûte toujours un peu plus chère. La commission des finances a également demandé pourquoi les mettre où elles sont prévues et non pas dans des abris de protection civile. Il rappelle qu'au moment où il fallait prendre une décision quant au choix des locaux, nous avions des courriers tant de l'EVAM que du Canton qui disaient que l'abri PC de l'Ofréquaz pourrait être réquisitionné pour des réfugiés, par exemple comme les Ukrainiens. Nous n'avons donc pas voulu prendre de risque à ce niveau-là. Et forcé d'admettre que si on devait accueillir des personnes dans ces abris, soit des personnes un peu fragilisées, il n'est pas sûr qu'un abri de protection civile soit le meilleur endroit pour accueillir ces personnes. Il pense aussi à ceux qui devront assumer des permanences dans ces abris, ce n'est pas non plus les meilleurs endroits pour rester plusieurs heures en cas d'éventuelle pénurie d'électricité. La commission ad hoc a également émis le souhait d'un article dans le journal. Cela sera fait, mais ce sera un article très sommaire qui dit que l'on est prêt et qui renvoie aux informations que l'on peut trouver sur le site du Canton quant aux éventuelles pénuries d'électricité. Enfin, M. Balsiger, lors de la commission ad hoc, a posé une question quant à l'éventuelle utilisation des panneaux solaires à disposition, notamment à Bois-Murat, et d'étudier la possibilité de les raccorder pour assurer, en plus des génératrices, une alimentation des installations. Il s'est renseigné car il n'est pas spécialiste de la technique et lit la réponse qu'il a reçue : « Techniquement en l'état, cela n'est pas possible car pour pouvoir fournir en énergie électrique un bâtiment avec des génératrices, la procédure prévoit de couper manuellement l'installation solaire photovoltaïque car cette dernière ne supporte pas la stabilité du réseau. De plus, le réseau des services industriels est techniquement hors service puisque le site fait l'objet d'un délestage ou d'un black-out. Donc l'installation solaire ne peut pas injecter son surplus de courant dans le réseau du service industriel. Toutefois, un système de stockage d'énergie, batteries ou piles à combustible, permettrait en effet de stocker le courant solaire produit et de le réutiliser en cas de besoin, indépendamment du réseau. Une étude pourra être menée si nécessaire d'environ quinze mille francs. ». La Municipalité a fait le choix de renoncer à cette étude dans une option peu probable de pénurie d'électricité.



Dernière information qui lui est parvenue la semaine dernière : les bâtiments Minergie sont de véritables cages de Faraday. En l'occurrence, lorsque le personnel d'urgence a été se former sur l'utilisation des radios Polycom, le Canton a constaté que dans ces bâtiments Minergie les communications ne passaient pas.

M. Erich Dürst. Il croit savoir que dans les abris de protection civile, les radios Polycom ne passent pas non plus. C'est l'une des raisons qui a incité le Canton à favoriser les sites hors sol. Son propos n'est pas celui-là. Il y a visiblement eu un malentendu en commission des finances. Il a effectivement indiqué que le canton louait des génératrices. Le sens de son propos n'était pas de dire que le canton louait des génératrices aux communes, mais qu'il en avait loué l'année dernière pour ces propres besoins. Et à sa connaissance, cette année, le Canton passe à nouveau par la location. L'idée était donc de demander si la Commune pouvait envisager la location, mais pas auprès du canton, et non pas l'achat. Il s'était probablement mal exprimé.

M. Félix Schmidt pose une question technique. On va réaliser normalement un plan de réalisation d'une centrale de chauffe à distance et de production d'électricité. Est-ce que cette production d'électricité autonome locale pourrait remplacer le générateur de l'Ofréquaz ?

M. Maurice Mischler, Municipal, répond que certainement. Cependant, la cogénération qui serait faite au niveau de cette centrale de chauffe serait remise dans le réseau global. Il faudra certainement prévoir un certain nombre d'éléments techniques, mais il va poser la question car c'est une excellente remarque et il va se renseigner pour voir si c'est envisageable.

M. Nicolas Häusel demande un complément d'information lorsque M. le Syndic précise que les génératrices pourraient être utilisées lors du 1^{er} août et du 1066 Festival. Est-ce en cas de panne de courant lors de ces manifestations ou est-ce pour organiser ces manifestations ?

M. Alain Monod, Syndic, rassure M. Häusel qu'il ne s'agit pas d'utiliser ces génératrices pour organiser ces manifestations. Il s'agit d'un apport supplémentaire en termes d'électricité, tout simplement.

M. Félix Schmidt demande si ces génératrices sont mobiles sur roulettes, afin d'être utilisées dans d'autres circonstances, ou sont-elles fixes liées au bâtiment ?

M. Alain Monod, Syndic, précise qu'ils ont opté pour un choix avec des filtres à particules et qu'elles sont mobiles. C'est bien leur intention de pouvoir les utiliser lors de la probabilité d'une pénurie d'électricité, mais aussi dans d'autres situations.

Au vote, avec 56 oui, 2 non et 3 abstentions, le préavis 18/2023 est accepté à une large majorité.

11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR LA COMMISSION DE GESTION 2022 « MISE EN PLACE D'UN LOGICIEL DE SAISIE DES HEURES ».

La Présidente demande à M. le Conseiller Philippe Koch s'il est satisfait de la réponse ?



M. Philippe Koch précise que la COGEST 2022 accepte la réponse, mais pas toutes les conclusions. Ils vont donc en rediscuter prochainement afin de décider de la suite à donner. Il ne dépose pas de résolution pour le moment.

M. Alain Monod, Syndic, répond que l'art. 76 du RCC prévoit que vous prenez connaissance d'une interpellation et que vous pourriez conclure par une résolution. Il ne sait pas ce que ça veut dire « On va en rediscuter ». Il a toujours cru que la Cogest devait s'occuper de l'année courante ; vous avez posé la question au mois de juin et il a répondu au mois de septembre, mais M. Koch était malheureusement absent et cela a été reporté, il peut comprendre. Il encourage M. Koch à poser ses questions à la Cogest 2023 et la Municipalité leur répondra. La Cogest 2023 a déjà annoncé qu'elle voulait avoir des discussions avec les ressources humaines et les finances. Il a déjà dit qu'il y aurait une démonstration de l'outil Mobatime qu'ils utilisent maintenant depuis le 1^{er} octobre.

12. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT « CESSATION DU SOUTIEN FINANCIER À L'INTÉGRATION DANS LE PARASCOLAIRE DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP, QUEL POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE ? ».

La Présidente demande à Mme la Conseillère Muriel Cuendet Schmidt si elle est satisfaite de la réponse ?

Mme Muriel Cuendet Schmidt remercie la Municipalité pour sa réponse à son interpellation. Toutefois, elle souhaite obtenir quelques compléments. Mais en préambule, elle salue la décision de l'AAEE qui a décidé pour l'année 2023 d'assumer les frais supplémentaires occasionnés par la décision du Canton.

À la question n °2 « Quelle est la position de la Commune face à cette décision ? », la réponse apporte des éléments de contexte puis indique « Afin de ne pas laisser les familles concernées en difficultés, des aides ont été mises en place par la Commune. » mais elles ne sont pas décrites dans la réponse.

Puis à la question suivante portant sur les actions entreprises par la Commune en faveur des familles concernées, il figure en réponse une liste d'actions entreprises par l'AAEE, les réseaux d'accueil parascolaires, le Canton mais finalement pas d'information sur celles entreprises par la Commune. Pourriez-vous nous en dire plus notamment pour l'année 2024 ?

Mme Chantal Good, Municipale, répond que les actions mises en place par la Commune sont mentionnées au point 3. La Commune est partenaire avec l'AAEE, donc elle participe au frais de la mise en place des structures scolaires et parascolaires.

Mme Muriel Cuendet Schmidt demande si la position de la Commune sera la même pour 2024 ?



Mme Chantal Good, Municipale, répond qu'elle rencontre l'AAEE demain soir. Les actions mises en place jusqu'à fin 2023 seront évaluées pour savoir si elles sont pérennes. Une réévaluation du projet sera faite pour 2024.

Mme Muriel Cuendet Schmidt ne souhaite pas déposer de résolution mais émet le vœu que la Commune assume les frais liés à cette décision et que le Conseil Communal soit tenu informé de l'évolution de cette situation.

13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT ET M. LE CONSEILLER COMMUNAL LAURENT BALSIGER « ABSENTÉISME ET TURNOVER AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ÉPALINGES – TROP CHER PAYÉ POUR TOUTES LES PARTIES ! » - PRISE EN CONSIDÉRATION

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion sur le fond.

M. Laurent Balsiger prend la parole. Il aimerait commencer par remercier nos collègues Noémie Neumann Donegani et Erich Dürst pour leur interpellation sur le taux d'absentéisme parmi le personnel communal et la Municipalité pour sa réponse dont nous avons pris acte lors de notre séance du 11 septembre dernier.

Nous avons aussi entendu le vœu de notre collègue Erich Dürst que la COGEST suive ce point. Alors pourquoi venir maintenant avec un tel postulat ?

Et bien parce qu'à notre sens, au vu de la situation préoccupante qu'il cite de la réponse de la Municipalité : « un taux d'absentéisme de l'ordre de 10% (certes encore trop élevé) sur l'ensemble des cas, mais de 7,34% si nous ne considérons que les nouveaux cas pour 2022 et de moins de 5% à fin juin pour 2023. », il est indispensable de traiter cette problématique rapidement, en commençant par établir un état des lieux pour comprendre les problèmes et ensuite avoir un plan d'actions pour y remédier.

Pour information, pour les administrations, la moyenne suisse 2022 se situe à 4,1% selon l'OFS (34% de plus que la période 2010-2019).

On ne peut pas attendre car derrière des absences il y a beaucoup de souffrances, tant pour les collègues qui sont absents que pour celles et ceux qui doivent absorber leur charge de travail. Pour soulager les plus rapidement ces personnes, il s'agit de poser rapidement un constat et ensuite proposer les solutions.

Les pistes en 3 axes proposées par la Municipalité dans la réponse précitée, à savoir la prévention, la détection précoce et la réinsertion sont bonnes mais il s'agit à notre sens de commencer par poser le diagnostic pour pouvoir ensuite proposer des mesures spécifiques adéquates dans ces 3 domaines.

Il est sûr que si la Municipalité s'y attelle déjà, ce postulat ne fera sans doute que renforcer et formaliser son action.

Il nous remercie de notre soutien à ce postulat qui permettra à la Municipalité de nous faire part de l'analyse faite et des mesures proposées pour diminuer l'absentéisme et cas échéant le turnover.



M. Fabien Loi Zedda. Il ne s'opposera pas à la prise en considération. Il la soutiendra même, mais probablement avec une attitude stratégique différente de celle proposée. En effet, s'il se réjouit de la future démarche, c'est pour que l'on ne s'attache pas seulement aux problèmes actuels mais aussi aux origines des difficultés pointées. Plusieurs anciens présidents de ce Conseil, qui en sont toujours membres, peuvent témoigner que des problèmes graves, mais sur lesquels nous n'avions pas le droit de nous exprimer, ont pourri l'ambiance au sein du personnel communal depuis plusieurs années. Aussi la démarche proposée ne devra rien cacher, rien omettre ni oublier.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, la prise en considération est acceptée avec 56 oui, 3 non et 0 abstention.

**14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MORGAN BRIDE, CONSEILLER COMMUNAL
« ET SI ON REMPLACAIT LES FEUX D'ARTIFICE LORS DE
MANIFESTATIONS ? » - PRISE EN CONSIDÉRATION.**

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Elle ouvre la discussion sur le fond.

Morgan Bride ne peut qu'imaginer notre peine à la lecture de son postulat et nous comprend. Nous sommes nombreuses et nombreux à apprécier les feux d'artifice, à trouver magique toutes ces couleurs dans le ciel, et à aimer voir les yeux émerveillés des enfants et des adultes face à ce spectacle. Cependant, nous vivons à une époque où il est impératif de repenser de tels événements. Notre Commune a travaillé dur pour mettre en place de nombreuses initiatives pour faire face aux défis écologique. Il est devenu impossible d'ignorer la pollution de l'air significative ainsi que les migrations et les dégâts qu'elle cause à la faune, alors que nous œuvrons collectivement pour un avenir meilleur. D'autant plus que ce changement, même s'il peut sembler un peu triste, ou mélancolique, est simple à mettre en place et peut même être économique. Il en va donc du bien-être de nos citoyennes et citoyens, de la faune et de la nature de notre magnifique village. Alors loin de lui l'idée de juste annuler les festivités ! Bien entendu, nous conserverons le grand feu près de l'église ainsi que le charmant défilé aux lampions avec les enfants. Son objectif avec cette proposition est plutôt de rechercher collectivement une manière de célébrer de manière tout aussi festive, tout en remplaçant uniquement le feu d'artifice final. Dans son postulat, il a évoqué l'idée d'un spectacle de jonglage avec le feu, mais cela pourrait aussi bien être de la danse en costumes phosphorescents, des lancers de drapeaux, ou d'autres concepts créatifs, à nous d'en discuter. En ce qui concerne l'idée d'utiliser des drones comme alternative aux feux d'artifice, comme expliquer dans son papier, il est essentiel de prendre en considération les défis environnementaux qu'elle présente, notamment la production de plastique et les implications des batteries au lithium-ion. C'est pourquoi nous devons faire preuve d'ingéniosité et entamer des discussions pour trouver des solutions appropriées. Il est persuadé que le Conseil communal, en collaboration avec la Municipalité, peut trouver une activité qui convienne à notre Commune, capable de susciter le même



émerveillement que les feux d'artifice. Ainsi, nos festivités, en particulier celles du 1er août, deviendront encore plus mémorables et refléteront notre préoccupation pour l'environnement ainsi que notre engagement envers un avenir meilleur.

M. Julian Pidoux a une remarque sur la forme et non pas sur le fond : il y a une initiative populaire fédérale qui a été déposée pour la limitation des feux d'artifice. Elle a récolté 137'429 signatures qui sont en attente de validation par la chancellerie fédérale. Dans ce contexte, plutôt que de légiférer et chercher des solutions locales, faudrait-il attendre et laisser le peuple décider et quel que soit le résultat, de voir la granularité afin de connaître le résultat des votes, ainsi que celui des Palinzards, ce qui permettrait d'avoir une situation qui est uniforme. Plutôt que de cesser les feux d'artifice et de voir des particuliers qui tire des fusées en ordre dispersé. Il invite l'Assemblée à attendre cette votation, de laisser faire le jeu démocratique, car c'est une coïncidence d'agenda d'avoir une solution qui soit plus uniforme.

Morgan Bride mentionne que c'est une très bonne chose que cette initiative ait récolté plus de cent mille signatures et puisse être votée. Par contre, cela peut prendre un bon moment avant qu'elle soit mise en place. Ce serait un peu dommage d'attendre autant de temps quand on peut être un peu plus rapide. De plus, l'initiative peut être refusée, donc pourquoi est-ce qu'on ne le ferait pas si elle est refusée ? Ce sera notre choix et cela sera plus intéressant au niveau communal.

M. Julian Pidoux revient sur le fait que même si l'initiative venait à être refusée, on pourrait connaître le souhait des Palinzards. On est quand même censé représenter la population et quoi d'autres de mieux que d'avoir le vote de la population. Et après, si on remarque que les Palinzards ont voté plutôt contre, malgré une acceptation nationale, le débat serait quand même tout à fait différent. C'est vraiment une question de cadre et d'ordre de procédures et non pas une discussion sur le fond.

M. Erich Dürst mentionne que rien ne s'oppose à prendre en considération ce postulat. Il rappelle qu'il s'agit d'un postulat qui charge la Municipalité à rédiger un rapport. Ce n'est pas une décision du Conseil qui abolirait les feux d'artifice dans notre Commune. C'est une contribution à une réflexion collective. Le deuxième point est que l'initiative ne porte pas exactement sur les mêmes points que la proposition qui vient de nous être faite dans le cadre de ce postulat. Donc on ne voterait pas exactement sur les mêmes aspects. Bien sûr, on parle de feu d'artifice, mais la manière dont l'initiative est formulée ne touche pas exactement la même chose. Rien ne s'oppose ce soir à ce qu'on soutienne ce postulat en le prenant en considération.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, la prise en considération est acceptée avec 35 oui, 21 non et 5 abstentions.



15. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.

M. Julian Pidoux dépose une interpellation : « Centrale de chauffage à distance à Épalinges : le choix de son emplacement préoccupe ».

C'est en février 2021 que la Municipalité présentait le préavis 2/2021 concernant la création d'un partenariat avec les Services Industriels de Lausanne (SIL) pour la réalisation d'un réseau de chauffage à distance et la création d'une société anonyme avec les SIL et Romande Energie Services SA pour la construction et l'exploitation d'une centrale de production de chaleur à énergie renouvelable.

L'implantation d'une centrale de chauffage à distance (CAD) à Épalinges est un projet d'envergure qui suscite légitimement des interrogations et des débats au sein de la population. L'une des questions principales de ce projet concerne son emplacement au Bois de la Chapelle. Le choix du lieu d'une centrale de CAD est un élément crucial, car il peut avoir un impact significatif sur l'environnement, la mobilité, la qualité de l'air et la vie du voisinage.

Il est ainsi compréhensible que des habitants d'Épalinges soient soucieux de l'impact potentiel de cette installation sur leur qualité de vie, et c'est pourquoi il est essentiel de prendre en compte ces préoccupations. Certains d'entre eux ont d'ailleurs déjà manifesté leurs inquiétudes lors de la mise à l'enquête publique d'implantation. Il convient également de se pencher sur les raisons qui ont conduit à sélectionner un emplacement spécifique pour ce CAD.

Plusieurs points méritent d'être examinés en détail, tels que la proximité de quartiers d'habitation, les émissions de particules fines, l'efficacité du secteur Croix-Blanche, les espaces boisés à proximité et l'impact des sources de chaleur nécessaires à l'exploitation de la centrale. Il est important que la Municipalité d'Épalinges fournisse des réponses claires et transparentes à ces préoccupations légitimes.

Un dialogue ouvert entre les autorités locales et la population est essentiel pour pallier les blocages et parvenir à une solution qui réponde aux besoins énergétiques de la Commune, tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des résidents. Il est en outre crucial que les décisions prises concernant l'emplacement de la centrale de CAD soient fondées sur des études approfondies, des données factuelles et des évaluations d'impact objectives.

Au vu de ce qui précède, il souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. En mars 2021, lors de la séance de la commission du Conseil communal de Lausanne chargée d'étudier ce projet de partenariat, le Municipal des Services industriels de Lausanne de l'époque avait déclaré qu'il jugeait « difficile d'implanter des chaufferies à bois en pleine ville, à cause des émissions de particules fines et des règles en matière de protection de l'air. ». Dès lors, pourquoi la Municipalité d'Épalinges a-t-elle de son côté porté son choix sur un emplacement qui se situe au centre de la Commune et à proximité directe d'un quartier d'habitation ?
2. Par rapport aux valeurs limites des émissions de particules fines dans l'air, où se situerait le projet de CAD d'Épalinges ? Seraient-elles largement compatibles avec un quartier résidentiel ?
3. Le secteur Croix-Blanche ne semblait pas présenter les meilleurs résultats d'efficiences lors de l'étude de faisabilité évoquée dans le préavis 2/2021. Pourquoi le retenir malgré tout et pourquoi n'avoir pas cherché ailleurs ?
4. Une étude de faisabilité a été réalisée par Romandie Energie Services SA. Deux secteurs palinzards ont été identifiés. Lausanne, partie prenante dans ce projet, et dont le territoire est plus étendu, a-t-elle également été considérée ? La Municipalité pourrait-elle partager avec ce



Conseil l'intégralité de cette étude ? Enfin n'aurait-il pas été plus objectif de demander à un mandataire non concerné par le projet de mener cette étude ?

5. Épalinges met un point d'honneur à valoriser ses forêts et ses espaces boisés. Pourquoi avoir choisi d'implanter une installation de cette ampleur proche d'un secteur de détente dédié à la promenade et au sport ?

6. Dans les cas de Puidoux, Crissier, Payerne, Ecublens, Avenches ou encore Baulmes, les centrales de CAD sont plutôt placées à distance des zones d'habitations. A Charmey, où la centrale de CAD se trouve dans le village, les autorités communales et l'opérateur ont dû prendre des mesures en raison d'odeurs et d'une explosion. Comment la Municipalité justifie-t-elle qu'il soit opportun de placer une centrale de CAD aussi proche d'un quartier d'habitation, alors que c'est une approche contraire qui semble s'imposer dans de nombreux autres cas ?

7. Dans les exemples mentionnés, l'accès des camions aux centrales est facilité en raison de leur emplacement. Pour accéder au site d'implantation actuellement envisagé par la Municipalité au chemin du Bois de la Chapelle, les camions qui livreront le combustible devront traverser quotidiennement une zone à 30km, dont le tracé passe aux abords d'habitations, d'une structure pour personnes âgées, de locaux parascolaires et d'une école. Comment la Municipalité justifie-t-elle ce choix ?

8. La Municipalité a laissé se développer un quartier et des infrastructures sportives autour d'un secteur qu'elle estime en mesure de recevoir des activités industrielles. N'y a-t-il pas eu là une mauvaise planification en termes d'aménagement du territoire ?

9. Sollicitée par la Municipalité d'Épalinges en 2020, la COPBOIS avait accepté que les potentiels de plaquettes de bois soient réservés au projet s'il se réalisait en 2023 pour une mise en service de la centrale en 2025. Or, au vu des oppositions survenues déjà à l'étape de l'enquête d'implantation, il se pourrait fort que ce délai ne soit pas tenu. Qu'en est-il de cette garantie des ressources de plaquettes de bois ? Et où en est l'étude ayant pour but d'établir un bilan régional de l'approvisionnement en bois-énergie pour garantir l'approvisionnement sur 30 ans, afin d'éviter l'importation de bois de régions trop éloignées ?

10. Pourquoi la pétition des opposants à l'implantation de la centrale de chauffage à distance n'a-t-elle pas été transmise à la Commission des pétitions, dans la mesure où elle était adressée à la Présidence du Conseil communal ?

Il demande une réponse écrite de la Municipalité en cas d'acceptation de son postulat.

La Présidente demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

M. Michael Mäder dépose une interpellation : « Préserver la biodiversité aux abords des routes « charte des talus ».

En analysant le préavis concernant l'aménagement des giratoires, il a fait des recherches sur internet concernant les aménagements autorisés et il est tombé sur une charte qui a été développée par le canton de Vaud en 2021 qui invite les communes à mieux préserver la biodiversité aux abords des routes communales par biais de cette charte. Elle est adressée aux communes et on trouve une liste des communes vaudoises qui ont signé la charte. La Commune d'Épalinges n'a, il lui semble, pas encore signé la charte. Pour notre information, ces trois points sont :

- Renoncer à l'utilisation de tous types de produits phytosanitaires ;
- Préserver et promouvoir la biodiversité ;



- Lutter contre les plantes exotiques envahissantes et celles problématiques pour l'agriculture.

D'où ses questions :

- Pourquoi la Municipalité d'Épalinges n'a pas signé cette charte « talus de routes » ?
- Est-ce que la Municipalité peut imaginer appliquer (et signer) la charte, afin de mieux veiller à la biodiversité ?

Il demande une réponse écrite de la Municipalité en cas d'acceptation de son postulat.
La Présidente demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

16. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.

M. François Puricelli prend la parole. A l'instar des autres propriétaires fonciers à Épalinges, il a reçu un bordereau de l'Office d'Impôts du district daté du 12 octobre avec délai de paiement au 31 décembre. Or, les années précédentes, la facture était faite par le Boursier communal au mois de juin.

Dès lors, il pose les questions suivantes à la Municipalité :

- Quelles ont été les motivations de ce changement ?
- Combien coûte ce service de l'État ?
- Quelles sont les conséquences de l'encaissement différé de cette recette communale sur la gestion de nos liquidités ?

Il demande une réponse écrite de la Municipalité.

M. Guillaume Morand donne un retour quant au 1066 Festival. Cela s'est très bien passé dans le sens où il a fait beau, ce qui a permis d'avoir une très bonne ambiance le soir à Épalinges. Beaucoup de gens sont venus sans même entrer au concert, et il les en remercie. Mais force est de constater que depuis dix ans on n'a pas réussi, et il en prend l'entière responsabilité, à créer un noyau de Palinzards qui viennent chaque année. Evidemment il y en a, dont passablement de bénévoles à majorité palinzarde, mais la majorité du public vient du reste du canton voire d'autres cantons. Au final, il nous a manqué près de deux cents spectateurs pour faire une session couronnée de succès à tous les points de vue. Financièrement, qu'est-ce que cela donne ? Il faut rappeler que l'année passée était très mauvaise avec CHF 30'000.- de déficit. La Municipalité avait fait une rallonge de CHF 5'000.- et nous avons aussi pu avoir des abandons de créances. La perte a pu être ramenée aux alentours de CHF 21'000.-. Et comme on avait des réserves de liquidité des années passées, la perte reportée de tous les exercices du 1066 Festival était de CHF 7'000.- avant l'édition de 2023, ce qui n'est pas catastrophique. Cette année, selon nos prévisions, avant d'avoir touché les CHF 30'000.- de sponsoring et les CHF 10'000.- de garantie de déficit, on arriva à CHF 20'000.- de déficit, ce qui nous ramène à une perte de CHF 10'000.-. Donc l'exercice est plus satisfaisant que l'année passée mais pour sa part il est quand même mauvais, car on n'a pas réussi à être à l'équilibre. Évidemment c'est décevant. C'est quelque chose d'un peu d'ingrat parce qu'il y a beaucoup de travail pour arriver là durant toute l'année et à la fin on se trouve avec des chiffres rouges. C'est sûr que la somme



que la Commune nous octroie est un gros montant. On en est conscient et on remercie la Municipalité pour cet apport.

Et comme disait Mme Crottaz en début de séance, qu'est-ce que ça amène de plus à Épalinges ? Le festival amène de nombreuses retombées. Certains commerces d'Épalinges, comme les restaurants, étaient pleins tout le week-end, ça mène du travail pour les entreprises de la technique, entre autres, qui sont des entreprises vaudoises autour de Lausanne et Bussigny. On n'a pas eu de couverture médiatique cette année aussi importante que les autres années, il faut dire que cela coûte très cher, mais on a eu des dizaines de pages dans la presse romande durant ces neuf éditions. Ça amène aussi une belle aventure humaine avec les bénévoles d'Épalinges. Est-ce que cette expérience vaut cet somme d'argent ? Il aurait bien aimé avoir une fois l'avis du Conseil communal. Il vient de transmettre les comptes à Mme Crottaz ce matin et aura ces prochains jours une réunion avec elle afin de lui transmettre l'avis de la Municipalité et de savoir si la Commune est prête à continuer l'année prochaine. Comme chaque année, il amène CHF 20'000.- avec son entreprise, mais de jouer la banque afin de combler les déficits n'est pas tellement son rôle, il l'a toujours dit. Il veut bien endosser le rôle du Président du Festival mais pour le moment, c'est lui qui bouche tous les trous. Il a demandé à Mme Crottaz ce matin de voir si c'était possible, comme l'année passée, de faire une petite rallonge et comme il en avait parlé au mois de septembre, de voir si on pouvait augmenter la subvention à CHF 40'000.- de sponsoring plus CHF 10'000.- de garantie de déficit. Le but étant évidemment d'avoir un événement rentable et de ne pas avoir besoin de ces CHF 10'000.- de garanti de déficit. L'année prochaine, ce sera la dixième édition, donc ils sont tentés de vouloir encore la faire. Il serait peut-être bien de transmettre le flambeau à d'autres personnes désireuses d'organiser cette manifestation. Ils ont toujours le feu sacré pour le faire. Ils sont une bonne équipe et ils réduisent les coûts au maximum. Même si des soirées étaient complètes, il manquait quand même deux à trois cents personnes pour avoir un festival rentable. La situation est un peu sur le balan. Ils sont ouverts à toute proposition.

M. Erich Dürst. Il tient à féliciter la Présidente pour la prestation de ce soir car il y a eu des moments vraiment compliqués. Il pense qu'elle a fait un excellent travail (applaudissement). Il aimerait également rappeler à l'Assemblée que nous sommes ici pour exprimer nos opinions qui peuvent être différentes, c'est pour cela que nous sommes élus, pour débattre, partager nos opinions et nous confronter. Mais par contre, on doit respecter un certain nombre de règles et il est parfaitement inadmissible qu'il y ait des altercations verbales entre conseillers qui n'ont pas obtenus la parole par la Présidente. Il trouve cela assez désolant. Il nous invite toutes et tous à prendre conscience de notre rôle ici en tant que représentant de la population d'Épalinges et d'en être conscient à tout moment, même lorsque parfois les émotions prennent le dessus. Il faut rester conscient de ce rôle que nous endossons ainsi que ses fonctions pour nos concitoyens.

La Présidente remercie M. Dürst et partage son opinion.

Elle précise que la séance du CC du mois de décembre débutera à 18h30 et sera suivie d'un souper préparé par le personnel du Restaurant de l'Union. Un doodle sera lancé la semaine prochaine.



La séance est levée à 22h30.

Épalinges, le 20 décembre 2023.

La Présidente :

Handwritten signature of Anne-Marie Fischer in blue ink.

Anne-Marie Fischer



La Secrétaire suppléante :

Handwritten signature of Mélanie Estoppey in blue ink.

Mélanie Estoppey